

N° 16. — ARRÊTÉ portant composition de la liste des assesseurs du tribunal criminel de Papeete pour l'année 1893.

LE Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu les articles 28 du décret du 18 août 1868, 7 du décret du 1^{er} juillet 1880 ; ensemble les articles 24 du décret du 9 juillet 1890, et 10 et suivants de l'arrêté du 23 mars 1869 ;

Vu la liste des notables dressée par le Directeur de l'Intérieur à la date du 16 novembre 1892 ;

Sur le rapport du Chef du service judiciaire,

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. La liste sur laquelle les assesseurs du tribunal criminel de Papeete devront être tirés au sort pendant l'année 1893 est composée ainsi qu'il suit :

1. Atger, Louis, 57 ans, distillateur ;
2. Bourez, Joseph-François, 49 ans, conducteur des Ponts-et-Chaussées ;
3. Cardella, François, 53 ans, maire de Papeete ;
4. Chassaniol, Charles-Albert, 50 ans, docteur en médecine ;
5. Coulon, Germain, 36 ans, horloger ;
6. Creuzot, Emile-Edouard, 43 ans, usinier ;
7. Crochet, Charles-Amédée, 44 ans, secrétaire du Conseil général ;
8. Drapeau, Jean, 37 ans, sous-chef de bureau ;
9. Drollet, Sosthènes, 63 ans, négociant ;
10. Houzè, Emile, 34 ans, employé de commerce ;
11. Huet, Nicolas-Jean, 39 ans, entrepreneur ;
12. Lagrosillière, George-Marcel, 48 ans, trésorier-payeur ;
13. Lepage, Sébastien-Cyprien, 45 ans, négociant ;
14. Martin, Louis-Alexis, 48 ans, négociant ;
15. Poroï, Adolphe-Marouo, 47 ans, entrepreneur ;
16. Raoulx, Victor-Louis, 48 ans, négociant ;
17. Ribullet, Jaques, 45 ans, négociant ;
18. Simonin, Henri-Albert, 32 ans, négociant ;
19. Steinert, Philippe-Jacques, 44 ans, relieur ;
20. Vincent, Edouard, 52 ans, docteur en médecine.

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 30 janvier 1893.

Signé: TH. LACASCADE.

Par le Gouverneur :

Le Chef du service judiciaire,

Signé: PAUL ARTAUD.